



Demande de paiement des réparations dues à l'humidité du logement

Par **Jérôme CLUZ**, le **16/06/2008** à **15:27**

Bonjour,

Après avoir fait l'état des lieux avec mon propriétaire le 28 février dernier (signé des 2 parties), il a organisé un état des lieux avec un huissier le 3 mars sans que je sois présent.

L'état des lieux avec l'huissier est-il valable? sur cet état des lieux des réparations sont dues à l'humidité du logement et non à cause de moi. Il a reconnu que la VMC du logement ne fonctionnait pas et que le papier peint décollé et moisi était dû à cela.

J'ai reçu une demande de paiement des travaux de réparation et il me laisse un délai pour répondre et faire un accord à l'amiable avant une assignation. Mais je ne crois pas devoir payer ces dégâts. Suis-je en droit de refuser le paiement? Que dois-je faire?

Mon propriétaire souhaite également que je paie les loyers de l'appartement durant toute la période des travaux alors que je suis parti du logement le 28 février (l'état des lieux de sortie le confirme). Il dit sur ces différents courriers que je suis parti le 31 mars alors que c'est faux. Comment dois-je réagir?

Merci d'avance de votre réponse,

Jérôme